

# **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport.

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,417% de l'actif total au 31 Mars 2020 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,582% de l'actif total au 31 Mars 2020. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » et l'« Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 30,082 % et 15,706% de l'actif total au 31 Mars 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 29 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 Mars 2020**  
*(unité : en Dinars)*

	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>3.1</b>	<b>6 259 625,709</b>	<b>7 948 806,156</b>	<b>6 339 031,954</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 259 625,709	7 948 806,156	6 339 031,954
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>3.3</b>	<b>983 811,269</b>	<b>253 935,736</b>	<b>564 308,945</b>
Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
Disponibilités		983 811,269	253 935,736	564 308,945
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 243 489,338</b>	<b>8 202 794,252</b>	<b>6 903 393,259</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES</b>	<b>3.5</b>	0,000	816 171,826	0,000
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>3.5</b>	14 067,012	14 274,658	13 179,591
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>3.5</b>	30 732,786	30 663,693	25 939,641
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>44 799,798</b>	<b>861 110,177</b>	<b>39 119,232</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 198 689,540</b>	<b>7 341 684,075</b>	<b>6 864 274,027</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>3.7</b>	6 810 920,939	6 965 896,568	6 563 717,282
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3.8</b>	<b>387 768,601</b>	<b>375 787,507</b>	<b>300 556,745</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		311 970,938	306 438,981	32,246
Sommes distribuables de la période		75 797,663	69 348,526	300 524,499
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 198 689,540</b>	<b>7 341 684,075</b>	<b>6 864 274,027</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>7 243 489,338</b>	<b>8 202 794,252</b>	<b>6 903 393,259</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-03-2020**

(unité : en Dinars)

	Note	DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3.2</b>	<b>88 770,032</b>	<b>103 800,988</b>	<b>422 103,265</b>
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		88 770,032	103 800,988	422 103,265
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>3.4</b>	<b>3 181,893</b>	<b>625,302</b>	<b>7 630,322</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>91 951,925</b>	<b>104 426,290</b>	<b>429 733,587</b>
<b>CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION</b>	<b>3.6</b>	0,000	-15 567,300	-33 571,855
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>3.6</b>	-10 365,072	-10 731,702	-43 206,397
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>81 586,853</b>	<b>78 127,288</b>	<b>352 955,335</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>3.6</b>	-6 761,488	-7 035,802	-27 932,370
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>74 825,365</b>	<b>71 091,486</b>	<b>325 022,965</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		972,298	-1 742,960	-24 498,466
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>75 797,663</b>	<b>69 348,526</b>	<b>300 524,499</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-972,298	1 742,960	24 498,466
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 036,277	-2 013,901	-8 167,487
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>72 789,088</b>	<b>69 077,585</b>	<b>316 855,478</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-03-2020**

(unité : en Dinars)

	DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>72 789,088</b>	<b>69 077,585</b>	<b>316 855,478</b>
Résultat d'exploitation	74 825,365	71 091,486	325 022,965
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 036,277	-2 013,901	-8 167,487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-290 492,400</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>261 626,425</b>	<b>-1 165 905,540</b>	<b>-1 600 601,081</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>1 386 702,165</b>	<b>599 055,823</b>	<b>4 173 220,454</b>
- Capital	1 319 722,560	571 545,285	4 037 124,795
- Régularisation des sommes non distribuables	-188,893	-1 392,349	-11 217,673
- Régularisation des sommes distribuables	67 168,498	28 902,887	147 313,332
<b>RACHATS</b>	<b>-1 125 075,740</b>	<b>-1 764 961,363</b>	<b>-5 773 821,535</b>
- Capital	-1 070 452,800	-1 689 220,395	-5 552 269,460
- Régularisation des sommes non distribuables	159,067	3 948,207	15 217,386
- Régularisation des sommes distribuables	-54 782,007	-79 689,175	-236 769,461
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>334 415,513</b>	<b>-1 096 827,955</b>	<b>-1 574 238,003</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>			
En début de période	6 864 274,027	8 438 512,030	8 438 512,030
En fin de période	7 198 689,540	7 341 684,075	6 864 274,027
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	65 303	80 326	80 326
En fin de période	67 783	69 244	65 303
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,202</b>	<b>106,026</b>	<b>105,114</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,16%</b>	<b>3,76%</b>	<b>4,28%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2020** à **6 259 625,709** dinars contre **7 948 806,156** dinars au **31/03/2019** et se détaille ainsi :

#### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	166 500,000	170 148,000	2,364
AB SUB 2009/B TV	5000	166 500,000	172 312,000	2,394
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	415 932,000	5,778
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	415 932,000	5,778
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	416 000,000	443 891,200	6,166
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	666 500,000	693 748,000	9,637
BNA SUB 2009	20000	666 000,000	694 304,000	9,645
BTE 2010 CAT A TV	7000	70 000,000	72 570,400	1,008
BTE 2011 09022032 6,25	5000	300 000,000	302 132,000	4,197
BTE 2011 09022032 6,25	5000	300 000,000	302 132,000	4,197
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10000	333 000,000	333 352,000	4,631
SUB AMEN BANK 2012	10000	300 000,000	311 792,000	4,331
SUB AMEN BANK 2012	22223	666 690,000	692 895,362	9,625
UIB 2009/1	5000	166 511,300	171 695,462	2,385
<b>Total</b>		<b>5 017 101,300</b>	<b>5 192 836,424</b>	<b>72,136</b>

#### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif Net
BTA 6,9% MAI 2022	410	446 695,000	437 092,616	6,072
BTA 6,9% MAI 2022	590	625 990,000	629 696,669	8,747
<b>Total</b>		<b>1 072 685,000</b>	<b>1 066 789,285</b>	<b>14,819</b>



Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Mars 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>116 700,000</b>	<b>116 700,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2020	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2020	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2020	66 700,000	66 700,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>116 700,000</b>	<b>116 700,000</b>	<b>0,000</b>

### 3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **88 770,032** dinars pour la période du **1er Janvier** au **31 Mars 2020** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>Revenus des obligations</b>			
- Intérêts	75 008,432	90 190,588	366 903,265
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>			
- Intérêts	13 761,600	13 610,400	55 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>88 770,032</b>	<b>103 800,988</b>	<b>422 103,265</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2020** à **983 811,269** Dinars et se détaillent comme suit :

#### ➤ Les disponibilités :

Disponibilités	31/03/2020	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	980 827,188	13,625
Intérêts courus sur comptes bancaires	2 984,081	0,041
<b>Total des disponibilités</b>	<b>983 811,269</b>	<b>13,667</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2020** au **31/03/2020** s'élèvent à **3 181,893** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du compte de dépôt	3 181,893	625,302	3 852,999
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	3 777,323
<b>TOTAL</b>	<b>3 181,893</b>	<b>625,302</b>	<b>7 630,322</b>

### 3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2020** à **44 799,798** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	<b>0,000</b>	<b>816 171,826 *</b>	<b>0,000</b>
Dettes sur pensions livrées	0,000	800 604,526	0,000
Intérêts courus sur dettes sur pension livrées	0,000	15 567,300	0,000
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>14 067,012</b>	<b>14 274,658</b>	<b>13 179,591</b>
Gestionnaire	9 445,127	9 858,710	9 477,651
Dépositaire	4 621,885	4 415,948	3 701,940
<b>Autres Crédeurs Divers</b>	<b>30 732,786</b>	<b>30 663,693</b>	<b>25 939,641</b>
Commissaire aux comptes	19 174,695	19 146,609	15 803,134
Etat Impôts et Taxes	78,885	8,001	76,936
Conseil du Marché Financier	611,043	615,062	<b>596,077</b>
Contribution Sociale de Solidarité	402,163	-200,000 **	201,706
Publications diverses	5 089,673	4 874,247	3 885,461
Dividendes à payer	5 376,327	6 219,774	5 376,327
<b>TOTAL</b>	<b>44 799,798</b>	<b>861 110,177</b>	<b>39 119,232</b>

\*Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 844 titres pour un montant de 800 604,526 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 21/01/2019 pour une durée de 91 jours avec un taux de 10%.

\*\*Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés. La contribution est payée le 28 mars 2019 et dont la charge sera étalée sur la période à courir au cours de l'exercice 2019.

### 3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>0,000</b>	<b>15 567,300 *</b>	<b>33 571,855 **</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	15 567,300	33 571,855
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>10 365,072</b>	<b>10 731,702</b>	<b>43 206,397</b>
Commission de gestion	9 445,127	9 858,710	39 477,413
Commission de dépôt	919,945	872,992	3 728,984

<b>Autres Charges</b>	<b>6 761,488</b>	<b>7 035,802</b>	<b>27 932,370</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 371,561	3 344,198	13 560,723
Redevances CMF sur les OPCVM	1 763,772	1 840,954	7 371,829
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	230,488	261,752	1 082,647
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 204,212	1 588,898	5 482,498
Frais Bancaires	-9,002 ***	0,000	32,967
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>	<b>200,457</b>	<b>0,000</b>	<b>401,706</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 126,560</b>	<b>33 334,804</b>	<b>104 710,622</b>

\* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 844 titres pour un montant de 800 604,526 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 21/01/2019 pour une durée de 91 jours avec un taux de 10%.

\*\* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

\*\*\* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

### 3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2020 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2019</b>		
Montant		6 563 717,282
Nombre de titres		65 303
Nombre d'actionnaires		518
<b>Souscriptions réalisées</b>		
		<b>1 319 533,667</b>
Montant		1 319 722,560
Régularisation des sommes non distribuables		-188,893
Nombre de titres émis		13 130
Nombre d'actionnaires nouveaux		7
<b>Rachats effectués</b>		
		<b>-1 070 293,733</b>
Montant		-1 070 452,800
Régularisation des sommes non distribuables		159,067
Nombre de titres rachetés		-10 650
Nombre d'actionnaires sortants		-19
<b>Capital au 31/03/2020</b>		
		<b>6 810 920,939</b>
Montant		6 812 987,042
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		-2 036,277
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		-29,826
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		67 783
Nombre d'actionnaires		506

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Résultats distribuables de la période	74 825,365	71 091,486	325 022,965
Régularisations de la période	972,298	-1 742,960	-24 498,466
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>75 797,663</b>	<b>69 348,526</b>	<b>300 524,499</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	311 970,938	306 438,981	32,246
<b>Sommes distribuables</b>	<b>387 768,601</b>	<b>375 787,507</b>	<b>300 556,745</b>

## 4. Autres informations

### 4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### 4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### 4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 sont de 3 371,561 dinars TTC.

### 4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### **4.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

#### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

#### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.